

ARRETE n° 25-411

Portant sur la nomination de la Responsable de branche ingénieur RT

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

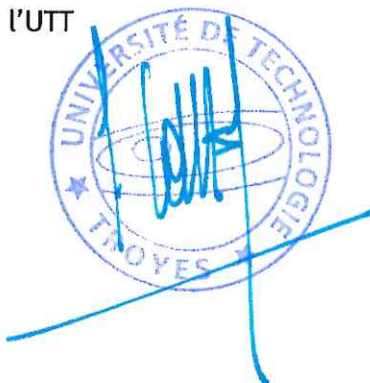
Monsieur Rémi COGRANNE, enseignant, est nommé Responsable au sein du programme ingénieur Réseaux et Télécommunications à compter du 20 octobre 2025 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 19 octobre 2029.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité de branche ingénieurs » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 17 octobre 2025,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressé
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr